



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture
le 21 NOV. 2023

Acte publié électroniquement
le 23 NOV. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 35

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023**

OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur exercices antérieurs –
Budget de l'exercice 2023

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	8
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 14 novembre 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 20 novembre 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER et Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateur représenté :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Administrateurs excusés : /

Monsieur Olivier FEVRIER, Administrateur nommé

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRES SUR
EXERCICES ANTÉRIEURS -BUDGET DE L'EXERCICE 2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que divers droits énumérés dans le document ci-annexé au titre des années 2020 n'ont pu être recouverts par suite :

- de redevables non recouverts.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'admettre en non-valeur les cotes irrécouvrables figurant sur l'état joint arrêté au 19 septembre 2023 et s'élevant à la somme totale de Quatre cent six euros et quatre-vingt-dix centimes (406.90 €) au titre de l'année 2020.

ARTICLE 2 : De dégager la responsabilité de Monsieur le Trésorier municipal en ce qui concerne la perception de ces droits et d'imputer le montant de la dépense sur les crédits ouverts au budget 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
Madame le Maire – Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
Arrêtée à la date du : 19 sept. 2023
092016 SGC COURBEVOIE
02900 - LEVALLOIS CCAS - CCAS

Exercice 2023

Numéro de la liste : 6474180232
8 pièces présentes pour un total de : 406,90 €

Tranches de montant
Inférieur strictement à 100 7 Pièces pour 285,2 €
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000 1 pièce pour 121,7 €

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
Particulier	2020	T-102	706-02-		121,70 €	Combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2020	T-237	701-02-		40,30 €	Combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2020	T-343	701-02-		41,85 €	Combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2020	T-721	701-02-		40,30 €	Combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2020	T-606	701-02-		40,30 €	Combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2020	T-661	701-02-		41,85 €	Combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2020	T-681	701-02-		40,30 €	Combinaison infructueuse d actes	
Particulier	2020	T-604	701-02-		40,30 €	Combinaison infructueuse d actes	
TOTAL					406,90 €		


 COURBEVOIE, 19 SEP. 2023

Acte à classer**20231135**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-21T13-43-16.00 (MI249009844)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231120-20231135-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur exercices antérieurs - Budget de l'exercice 2023

Date de décision : 20/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. admission en non valeur

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib n.35 ANV.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2023 état de présentation en non valeurs.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

Classer

Annuler

Préparé Date 21/11/23 à 13:43

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Transmis Date 21/11/23 à 13:43

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Accusé de réception Date 21/11/23 à 13:48

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur exercices antérieurs - Budget de l'exercice 2023

Date de transmission de l'acte : 21/11/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 21/11/2023

Numéro de l'acte : 20231135 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231120-20231135-DE

Date de décision : 20/11/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. admission en non valeur